

# L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—Etats-U., \$3.50.  
Tout semestre commencé se paie en entier.  
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner  
au moins quinze jours d'avis.

Vol. XII.

No. 50.

JEUDI, 15 DECEMBRE 1881

Prix du numéro 7 centims.—Annonces, la ligne, 10 centims.  
Toute communication doit être affranchie.  
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou  
par bons sur la poste.

## AVIS IMPORTANT

L'Administration de *L'Opinion Publique* prie respectueusement les abonnés endettés envers elle de payer leurs comptes d'ici au 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Cet appel est fait pour ceux qui ne sont débiteurs que de l'année courante comme pour ceux surtout qui sont arriérés de plusieurs années. Les abonnés comprennent fort bien que pour publier un journal illustré du format de *L'Opinion Publique*, il faut déboursier de grosses sommes d'argent. D'ici à la fin du mois il y a trois semaines encore, le temps nécessaire pour se préparer à faire droit à la juste réclamation de l'Administration. Les abonnés de la campagne feront remise de ce qu'ils doivent par lettres, qui devront être enregistrées au bureau de poste de leurs localités respectives.

L'Administration regretterait beaucoup si elle était obligée de réitérer sa demande, ce qui lui ferait subir des retards dans la rentrée de l'argent. Ces retards nécessiteraient une longue correspondance qui entraînerait, par conséquent, des frais de postage et l'envoi aussi de collecteurs près de ceux qui ne répondraient pas à l'appel qui leur est fait. Dans ce cas, l'Administration, pour rentrer dans les dépenses qu'elle aurait faites, au lieu de réclamer le prix ordinaire de l'abonnement, qui est de \$3.00, réclamera \$3.50 pour l'année. Qu'il soit bien compris que cette mesure ne sera prise qu'à l'égard des retardataires seulement.

L'Administration espère que les choses n'en viendront pas là, et qu'au 1<sup>er</sup> janvier prochain elle aura au contraire à féliciter ses abonnés pour l'empressement qu'ils auront mis à payer ce qu'ils doivent.

L'ADMINISTRATION.

## ENCORE UN FANATIQUE

Il se publie en ce moment, à Toronto, une prétendue histoire du Canada, *The last forty years*, dans laquelle les Canadiens-Français sont accommodés de toutes pièces. Nous n'en sommes pas surpris, c'est assez la mode de nous dénigrer chez les écrivains d'Ontario ; on nous traite de la sorte, sans doute, pour nous remercier d'avoir conservé ce pays à l'Angleterre. L'auteur de ce travail a nom : Charles Dent. C'est un Parkman, moins le talent, l'étude et l'originalité. C'est ce que l'on peut appeler un faiseur qui réédite le travail et surtout les calomnies de ses devanciers.

A l'entendre, à l'époque de l'Union de 1840, les Canadiens-Français n'étaient qu'un ramassis d'ignorants, ennemis déclarés de toute instruction. "Ils y étaient opposés par principes et le prêtre de la paroisse les encourageaient à persévérer dans cette opposition." Ce qui l'autorise à passer sur nous cet excellent jugement, c'est l'assertion qu'il a lue quelque part, qu'une requête adressée en Angleterre par les Canadiens portaient une foule de marques d'une croix au lieu de signatures ! Bravo ! M. Dent, vous êtes parfaitement de l'école de ce brave allemand qui, apercevant tout d'abord un bossu en entrant en France, écrivait, sur son carnet de voyage : La France est un beau pays, mais tous les Français sont bossus !

Si ce M. Dent s'était donné la peine d'étudier notre histoire au lieu de rééditer des calomnies d'occasion, vingt fois réfutées, il aurait acquis la conviction 1<sup>o</sup> qu'à toutes les époques de notre histoire, il y a eu au Canada une partie notable de la population aussi instruite qu'éclairée, et cela en dépit de bien des obstacles ; 2<sup>o</sup> que si l'instruction a subi des moments d'arrêt, la justice lui ordonnait d'en faire remonter la cause à ceux qui, avant 1840, faisaient la pluie et le beau temps au Canada, nos seigneurs et maîtres, les créatures du gouvernement anglais. Mais, étudier, à quoi bon ; son

livre s'en vendrait-il mieux et, d'un autre côté, calomnier a bien son charme.

M. Dent qui est un historien, au moins il le croit, comme l'indique la besogne qu'il se taille, M. Dent se doute-t-il que le gouvernement anglais a établi, vers 1812, dans notre province, une espèce d'Université qui s'appelait l'*Institution Royale* ? Nous pouvons bien parier que nous venons de lui en révéler l'existence ? Il ne se doute pas davantage que l'*Institution Royale* avait pour double but, en créant des écoles dans nos campagnes, de faire perdre à ceux qu'elle avait mission d'instruire, et leur langue et leur foi ? Nous offrir une instruction de ce genre, c'était nous fermer la porte des écoles. Nous demandons à M. Dent s'il ne garderait pas ses enfants chez lui, s'il n'avait que l'alternative de les envoyer à une école qui en ferait des Français et des catholiques ? L'*Institution Royale* a retardé l'instruction pendant quarante ans dans notre province. Au dire d'un contemporain, M. Perrault, "elle a fermé presque toutes les écoles : elles avaient très peu d'élèves ; les maîtres étant pour la plupart d'un caractère douteux et nommés par des personnes inconnues aux habitants, ne pouvaient jouir de leur confiance ni de celles des curés." M. Parent, supérieur du Séminaire de Québec, et le Dr Meilleur, confirment ce témoignage.

Puisque nous sommes sur ce chapitre, disons également à M. Dent, ce sera une nouvelle révélation pour lui—qu'en 1829, la Chambre d'Assemblée de Québec, représentant l'élément populaire, passait une loi pour accomplir l'œuvre que l'*Institution Royale* ne faisait qu'enrayer. Et qu'advint-il de cette loi ; elle fut repoussée par le Conseil Législatif composé d'hommes dévoués au gouvernement !

En dépit des guerres qui ont dévasté la colonie française, et de mille obstacles venant de l'absence de voies de communication, il y a toujours eu au Canada une forte proportion d'hommes instruits. Les colons venus de France appartenaient à une classe éclairée et très instruite pour l'époque. Nos anciens registres de l'état civil, qui remontent à l'établissement du pays, en font foi. Ils portent la signature, à un titre ou un autre, de presque tous les chefs de famille de la colonie. La conquête vint nous porter un coup terrible, en faisant passer en France 10,000 des colons les plus riches et les plus instruits. Cependant, Mgr Hubert écrivait à Lord Dorchester en 1787, qu'il y avait dans chaque paroisse de la province de Québec de 20 à 24 personnes instruites.

*Sint ut sunt aut non sint*, disait le Pape Clément XIV à ceux qui le pressaient de modifier la constitution de la Société de Jésus. Les Canadiens ont tenu un langage analogue à ceux qui voulaient leur imposer une instruction officielle : Donnez-nous l'éducation qui nous convient, sinon nous n'en voulons point. L'*Institution Royale* créée après la mort de Mgr Hubert, a certainement retardé l'instruction pendant plus de quarante ans, comme nous le disions plus haut. Le peuple le sentait bien puisque chaque année, il réclamait, par l'entremise de ses représentants, une loi d'éducation plus large, plus libérale.

L'*Institution Royale* était une pierre d'achoppement à l'instruction élémentaire, mais l'éducation supérieure n'en faisait pas moins d'immenses progrès dans le pays. Le Séminaire de Québec, fondé en 1665, celui de Montréal (1773), ceux de Nicolet (1804), de St-Hyacinthe (1812), Ste-Thérèse (1824), de l'Assomption (1832) et de Ste-Anne (1827) existaient à l'époque dont parle M. Dent et, à coup sûr, il ne pourrait nous montrer dans sa province, vers le même temps, et toute proportion gardée, pareils établissements. L'on ne saura jamais tous les sacrifices et les misères que s'imposèrent les saints prêtres qui dirigeaient ces établissements et leurs élèves pour les maintenir. Les difficultés de communiquer avec la France pour se procurer des ouvrages français, grâce au mauvais vouloir des autorités, étaient telles, que les élèves en étaient souvent réduits à copier les classiques de leur écriture ! Nous avons vu, au Séminaire de Québec, de ces manuscrits témoins du zèle et de l'amour des lettres de cette génération. Il était alors plus difficile de faire venir une caisse de livres de France que des millions

de piastres aujourd'hui ! Et M. Dent croit écrire l'histoire d'un peuple ennemi de l'instruction ! Le pauvre homme ! le pauvre ignorant ! ou le triste fanatique !

Lorsqu'on veut juger un pays, on n'en étudie pas qu'une petite partie pour conclure du particulier au général. C'est l'ensemble qu'il faut considérer. Il ne s'agit pas dans le cas actuel de savoir si dans une partie quelconque du Bas-Canada il y avait des gens illettrés, mais bien si l'ensemble du Bas-Canada ne fournissait pas une réunion d'hommes instruits proportionnée à sa population. Nous soutenons que notre province pouvait se vanter d'avoir alors des hommes qui auraient figuré avec avantage dans des pays mieux placés que le nôtre au point de vue de la richesse et du gouvernement. M. Dent a-t-il jamais entendu parler des Papineau, Lafontaine, Morin, Carou, Parent, Garnau, Viger, Cartier, Crémazie, Chauveau, Taché, Cauchon ? C'étaient des hommes sortis des collèges avant l'époque dont il parle, et à coup sûr un pays qui produit de tels hommes n'est pas l'ennemi de l'instruction. Leur existence suppose une classe instruite assez considérable, car des esprits d'élite comme eux ne surgissent que ça et là dans la masse des gens instruits.

Il est un autre moyen—à la portée de M. Dent celui-là—de juger de l'état d'instruction d'un peuple ! C'est sa conduite, ses actes ! M. Dent, qui taxe la population de cette époque d'ignorance profonde, sait cependant qu'elle luttait avec acharnement depuis de longues années, pour obtenir le gouvernement responsable. Est-ce là le fait d'un peuple ignorant, privé de lumière ? Lord Durham, qui ne nous aimait pas, n'a pu cependant s'empêcher, dans son rapport, de trouver que nous avions le beau rôle, le rôle le plus élevé dans les luttes politiques d'alors. Si nous avions été les ignorants que M. Dent a voulu voir, aurions-nous pu nous élever—nous ne disons pas jusqu'à le comprendre—mais jusqu'à le jouer ce rôle ! Le despotisme convient aux peuples ignorants, sans lumière, mais rebute les peuples instruits, éclairés. Avec quelle énergie n'avons-nous pas combattu le despotisme ! Il ressortait de cette lutte un enseignement qu'un esprit élevé aurait saisi. L'historien de Toronto pourra apprendre, en étudiant l'histoire qu'il a la prétention d'écrire, que si nous avons le gouvernement responsable au Canada, tout le pays le doit aux ignorants dédaignés des soi-disant colosses d'instruction, qui n'ont, en réalité, de colossal que leur ignorance.

Si notre manière d'arriver à la vérité est la bonne, nous pouvons affirmer que cette population ignorante du Bas-Canada était aussi éclairée qu'une notable partie du peuple de la Grande-Bretagne. Que se passait-il en Angleterre à cette époque ? L'auteur d'un livre qui a fait justement sensation, M. McCarthy, raconte dans son ouvrage, *History of our own Times*, qu'en 1837, un aventurier du nom de Thom, s'intitulant roi de Naples et de Jérusalem, et se montrant dans les rues dans un costume fantastique, réussit à se faire un grand nombre de partisans. Il ajoute que "quelques écrivains citent ce fait comme preuve de l'ignorance extraordinaire qui régnait alors." Plus tard éclatait en Angleterre ce que l'on a appelé "l'agitation chartiste," et M. McCarthy dit que "des milliers d'hommes pauvres et ignorants" prirent part au mouvement sur tous les points du pays. *Thousands of ignorant and miserable men all over the country joined the Chartist agitation.* On voit que l'ignorance parmi les classes inférieures n'étaient pas alors l'apanage exclusif du Bas-Canada, et que, ignorants pour ignorants, c'étaient encore les nôtres qui valaient le mieux, puisque de l'aveu de tout le monde, ils combattaient pour une excellente cause.

Encore un mot et nous prendrons congé de nos lecteurs ; ce ne sera pas long. Nous voulons convaincre M. Dent d'ignorance, ce ne sera pas difficile. Il écrit quelque part que "les terres du Bas-Canada ont une forme très singulière ; large de quelques verges, elles ont un mille et demi de longueur !" *Most of the farms consisted of narrow strips forming rectangles nearly a mile and a half long with a frontage of only a few yards!* Et-il possible à un homme qui vit à deux pas du Bas-Canada d'exprimer de pareilles inepties ! et dire que cela se vend, que cela trouve des acheteurs. Pour l'hon